

Procès-Verbal

Séance ordinaire du 3 avril 2023

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi trois avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN.

Etaient présents : Mesdames Gwenaëlle DESCHAMPS, Françoise DUPUIS, Marie-Hélène GOUÉDARD, Messieurs Julien BERTRAND, Michel BERTHIER, Pierre-François DECROIX, Sébastien DORA, Frédéric LESIRE, Vincent POINTEAU, Didier ROUXEL, Roland VANHOVE.

Absents représentés :

M. Stéphane PAUVERT par M. Vincent POINTEAU

M. Yann WIDENBERGER par M. Sébastien DORA

Absente excusée : Mme Laure FARO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Didier ROUXEL

Le quorum est atteint, le conseil adopte à l'unanimité le dernier compte rendu de conseil du 17 février 2023.

👉 **Compte de Gestion puis Compte Administratif du Service des eaux – Année 2022 sous la Présidence de Mme Marie-Hélène GOUEDARD, maire-adjoint en charge des finances.**

Le compte de gestion de la Trésorerie identique au Compte Administratif se résume ainsi :

En section d'exploitation :

Résultat reporté 2021	Solde de l'exercice 2022	Résultats de clôture 2022
+ 38 770,81 €	+ 10 134,96 €	+ 48 905,77 €

En section d'investissement :

Résultat reporté 2021	Solde de l'exercice 2022	Résultats de clôture 2022
+ 38 436,56 €	+ 7 986,51 €	+ 46 423,09 €

Affectation de résultat : Considérant les excédents des deux sections, il est proposé de reporter au budget primitif 2023 la totalité de l'excédent d'exploitation 2022 soit + 48 905,77 € au compte 002 ainsi que l'excédent d'investissement 2022, soit + 46 423,09 € au compte 001.

Adoptée à l'unanimité

↳ **Vote du budget eau 2023**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 29 mars 2023, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : 123 832 €
Dépenses et recettes d'investissement : 60 919 €
Soit un total global de **184 751 €**

Adoptée à l'unanimité

A noter, qu'afin d'assurer l'avenir du service une réflexion sur les tarifs est à mener.

↳ **Compte administratif du Service Assainissement – Année 2022 sous la Présidence de Mme Marie-Hélène GOUEDARD, maire-adjoint en charge des finances.**

Le compte de gestion de la Trésorerie identique au Compte Administratif se résume ainsi

En section d'exploitation :

Résultat reporté 2021	Solde de l'exercice 2022	Résultats de clôture 2022
+ 99 530,52 €	- 16 808,12 €	+ 82 722,40 €

En section d'investissement :

Résultat reporté 2021	Solde de l'exercice 2022	Résultats de clôture 2022
+ 52 790,37 €	+ 13 582,15 €	+ 66 372,52 €

Affectation de résultat : Considérant les excédents des deux sections, il est proposé de reporter au budget primitif 2023 la totalité de l'excédent d'exploitation 2022 soit + 82 722,40 € au compte 002 ainsi que l'excédent d'investissement 2022, soit + 66 372,52 € au compte 001.

Adoptée à l'unanimité

↳ **Vote du budget assainissement 2023**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 29 mars 2023, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : 150 769 €
Dépenses et recettes d'investissement : 102 028 €
Soit un total global de **252 797 €**

Adoptée à l'unanimité

↳ **Compte administratif du budget général de la commune – Année 2022 sous la Présidence de Mme Marie-Hélène GOUEDARD, maire-adjoint en charge des finances.**

Le compte de gestion de la Trésorerie et le Compte Administratif font apparaître une différence de 0,38 € dû à une erreur matérielle dans la délibération d'affectation de résultat 2021 (section investissement). En effet, le compte de gestion 2021 faisait apparaître un excédent de 189 533,31 € et la commune a repris par erreur la somme de 189 532,93 € dans son affectation et dans son BP 2022, alors que son compte administratif était correct.

Il est donc proposé d'arrêter les chiffres suivants :

En section de fonctionnement pour le compte de gestion et le compte administratif :

Résultat reporté 2021	Solde de l'exercice 2022	Résultats de clôture 2022
+ 200 410,29 €	+ 122 407,41 €	+ 322 818,32 €

En section d'investissement pour le compte de gestion :

Résultat reporté 2021	Solde de l'exercice 2022	Résultats de clôture 2022
+ 189 533,31 €	+ 14 555,48 €	+ 204 088,79 €

En section d'investissement pour le Compte Administratif :

Résultat reporté 2021	Solde de l'exercice 2022	Résultats de clôture 2022
+ 189 532,93 €	+ 14 555,48 €	+ 204 088,41 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : 146 747 €

Affectation de résultat : Considérant l'erreur matérielle, les excédents des deux sections et solde des restes à réaliser, il est proposé de reporter au budget primitif 2023 la totalité de l'excédent de fonctionnement 2022 soit 322 818,32 € au compte 002 ainsi que l'excédent d'investissement 2022 (204 088,79 €) – les restes à réaliser, soit 57 341,79 € au compte 001.

Adoptée à l'unanimité

↳ **Vote des taux d'imposition – année 2023**

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2022 :

Taxe foncière bâtie : 37.09 %
Taxe foncière non bâtie : 54 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus à la suite de la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) doit à nouveau être voté.

Il est proposé, à la suite de ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

- Taxe foncière bâtie : 37.09 %
- Taxe foncière non bâtie : 54.00 %
- Taxe d'habitation : 10.02 %

Le total des produits attendus pour 2023 est estimé à 229 612 €.

Adoptée à l'unanimité

↳ **Vote du budget de la commune 2023**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 29 mars 2023, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 970 618 €

Dépenses et recettes d'investissement : 311 884 €

Soit un total global de **1 282 502 €**

DIT qu'au titre de la fongibilité des crédits, le conseil municipal accorde un taux de 7,5 % à M. le Maire.

Puis, le conseil municipal valide les subventions de fonctionnement aux associations de droit privé suivantes :

- Laparenthèse pour le lieu d'accueil Enfants Parents « La P'tite Ruche » dont le siège social est situé à Avallon pour un montant de **150 €**
- L'association Les restaurants du cœur située à Appoigny 89380 – 10 Rue du Que-nou pour un montant de **300 €**.

A noter, que les dotations 2023 de l'état ont été mises en ligne après la commission des finances (le vendredi 31 mars au soir). Après consultation, une dotation de solidarité rurale « bourg centre » serait attribuée cette année à la commune. Son montant est de 79 881 € et n'a pas été prévu au budget.

Adoptée à l'unanimité

↳ **Tarifs du centre de loisirs**

Le centre de loisirs ouvrira ses portes du 10 au 28 juillet 2023 soit une durée de 3 semaines. Compte-tenu de l'augmentation des coûts des repas depuis la rentrée 2022/2023 il est décidé de revoir les tarifs du centre de loisirs, soit d'appliquer 2 % d'augmentation à compter du 10 juillet 2023.

Procès-verbal – réunion de conseil du 3 avril 2023

Après calcul, les tarifs du centre de loisirs sont arrêtés à :

Quotient Familial	3 semaines	Semaine	Journée
QF inférieur à 670	174,00 €	64,00 €	15,00 €
QF de 671 à 1000	184,00 €	68,00 €	17,00 €
QF supérieur à 1001	194,00 €	74,00 €	19,00 €

Adoptée à l'unanimité

↳ **Convention « relations opérationnelles et financières » du Centre de Première Intervention de Précý-sur-Vrin**

La proximité des sapeurs-pompiers du CPI de Précý-sur-Vrin permet un engagement plus rapide de premier secours sur la commune. Cela engendre des frais à la Commune de Précý-sur-Vrin qui souhaiterait obtenir une participation financière à ses frais par le biais d'une convention. Dans cette convention la commune s'engagerait à s'acquitter auprès de la commune de Précý la participation suivante :

- Dépenses de fonctionnement et d'investissement du CPI multipliées par le nombre d'interventions effectuées sur le secteur de la commune de la Celle St-Cyr rapporté au nombre total d'intervention annuelles du CPI. Les critères de nombre d'intervention retenus seraient ceux de l'exercice N-1.

Le reste à charge au CPI par an est en moyenne de 1 000 €, l'estimation serait de 80 %.

Adoptée à l'unanimité

↳ **Redevance d'Occupation du Domaine Public correspondant aux infrastructures de télécommunications – ORANGE – Régularisation de 2020 à 2022 et année 2023**

Pour les années 2020 à 2022, la commune a omis de demander les RODP à Orange. Une régularisation doit être effectuée et la redevance 2023 doit être arrêtée.

Tableau des données correspondant aux infrastructures de télécommunications sur le domaine public routier pour les Redevances d'Occupation du Domaine Public

Années	Total Artères aériennes (km)	Conduite multiple (km)	Câble enterré (km)	Total Artères en sous-sol (km)
2020	5.041	16.233	1.724	17.957
2021	5.041	16.233	1.724	17.957
2022	5.041	16.233	1.724	17.957
2023	5.041	16.233	1.724	17.957

Procès-verbal – réunion de conseil du 3 avril 2023

Après calcul, les RODP Orange sont arrêtées comme ci-dessous :

Années	Montant de la redevance Artères Aériennes	Montant de la redevance Artères en sous-sol	Total
2020	279.98 €	748.02 €	1 028.00 €
2021	277.52 €	741.44 €	1 018.96 €
2022	286.60 €	765.70 €	1 052.30 €
2023	315.54 €	843.02 €	1 158.56 €

Total global des RODP dues par ORANGE de 2020 à 2023 : 4 257.82 €

Adoptée à l'unanimité

↳ **Vente terrain à Ruban – DENIS Corentin**

Afin de pouvoir effectuer l'acte de vente, le notaire a précisé qu'il était nécessaire de prendre une nouvelle délibération compte tenu de la division parcellaire. En effet, la parcelle AH 127 a été divisée en trois parties, soit :

AH 166 : 1 795 m² DENIS Corentin
AH 167 : 532 m² Réserve Incendie
AH 168/20 : 73 m² Cabine haute ENEDIS

La vente ne concerne plus la parcelle AH 127 mais la parcelle AH 166.

Adoptée à l'unanimité

↳ **Vente terrain cadastré AE 328 – SCI Familiale « Les Marmottes » (PICOLLET)**

Afin de pouvoir effectuer l'acte de vente, le notaire a précisé qu'il était nécessaire de prendre une nouvelle délibération compte tenu de la division parcellaire. En effet, la parcelle AE 275 a été divisée en deux parties, soit :

AE 328 : 200 m² SCI Les Marmottes
AE 329 : 53 m² Abri bus

La vente ne concerne plus la parcelle AE 275 mais la parcelle AE 328.

Adoptée à l'unanimité

Demande :

● Ecole : Dans le cadre de l'opération « un chemin, une école » en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre, la classe de CM1-CM2 aimerait créer un itinéraire de randonnée au départ de l'école. Cette boucle, d'une longueur de 10 km passerait notamment par le centre du village et la Petite Celle et permettrait de faire découvrir le patrimoine et la forêt environnante. L'école a choisi de l'appeler « La rand'au fil de l'eau ».

Un panneau de départ sur la grille d'entrée de l'école permettrait aux randonneurs de disposer de toutes les informations nécessaires pour suivre le circuit. Une plaquette descriptive serait créée et mise à la disposition des intéressés en mairie et figurerait également sur les cartes TOPO 25 de l'IGN ainsi que dans la liste des circuits proposés par le Comité 89 dans son application pour mobile « ma rando ».

Ce parcours serait balisé à l'aide de marques de peinture fushsia et d'autocollants avec le logo de l'école. La Fédération Française de Randonnée qui a assuré gracieusement depuis la rentrée de septembre les 20 séances d'animation, mettrait à la disposition de l'école le matériel et les fournitures pour effectuer le travail.

L'école souhaiterait obtenir de la commune

- Son accord pour mener à son terme ce projet
- Une aide technique pour la mise en place de la plaque de départ et pour le jour de l'inauguration qu'elle envisage pour le dimanche 2 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité

Informations et questions diverses :

M. le Maire informe le conseil :

- qu'un vol avec effraction a eu lieu au bâtiment communal dans la nuit du 3 mars dernier. Du petit outillage a été dérobé et la porte du bâtiment a été défoncée. Le sujet « caméra de surveillance » est donc d'actualité et la commission des finances en a tenu compte lors de l'élaboration du budget en section investissement.

- qu'une reconstitution judiciaire a eu lieu « Route de Pinelle » le jeudi 30 mars. Celle-ci s'est bien passée. La commune n'a pas d'autre information.

- qu'une réunion sur le financement participatif concernant le dossier « éolien » a eu lieu le mercredi 29 mars.

↳ **M. Roland VANHOVE**

- Indique que le chantier de la « Prison » est en cours.

↪ Mme Françoise DUPUIS

- Réitère sa demande de robinet d'eau au lavoir. *Un souci technique a été rencontré, Ralph doit revoir avec Roland pour l'installation.*
- Précise que la maison brûlée rue de la Grand cour, en raison du vent récent présente un danger et une pollution visuelle. *Un courrier sera envoyé pour aux propriétaires et si besoin la commune établira un arrêté de péril.*
- Motive les conseillers municipaux à prendre une carte « bibliothèque ».

↪ M. Vincent POINTEAU

- Demande si la commune serait intéressée pour vendre le bâtiment communal devant la garderie. *Le lieu sert de local de rangement, la commune n'envisage pas de le vendre.*

↪ M. Sébastien DORA

- Indique que l'installation du City Stade est en cours.

↪ M. Didier ROUXEL

- Indique que le lieu où se trouve la Chapelle « Didout » n'est pas propre, que le mur est en très mauvais état et menace de s'écrouler. Il demande si l'endroit pourrait être entretenu, voir rénové. *Une rénovation est totalement exclue. Les agents du service technique effectueront un état des lieux. Le lieu sera sécurisé et éventuellement nettoyé si besoin.*

↪ M. Pierre-François DECROIX

- S'interroge car le taux de nitrate augmente au fil des résultats d'analyses. *La ressource en eau baisse, peut-être que cela est lié. L'activité agricole est surveillée. La commune sera attentive aux prochains résultats d'analyses. Une station de traitement devra peut-être, être envisagée. C'est un scénario qui a été envisagé en 2014. L'agence de l'eau a d'ailleurs à l'époque indiqué qu'il n'y aurait pas d'aide financière si la Celle St Cyr restait sur la source de la Fontaine et qu'il fallait la traiter mais qu'en cas de raccordement à la Salbrette. Si la nécessité de traitement apparaissait, une unité de traitement collective pourrait être envisageable.*

↩ **Mme Marie-Hélène GOUEDARD**

- Informe le conseil qu'elle a reçu le fournisseur du feu d'artifice pour le 13 juillet prochain et précise que les tarifs ont pris 20 % de plus. *Le conseil l'autorise à effectuer la commande.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20 h 20

Observations	Signatures	
	Secrétaire de séance	M. le Maire
		

